

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**Ministère de l'éducation nationale,  
de l'enseignement supérieur  
et de la recherche**

**ARRETE**

**portant nomination des membres de la commission administrative paritaire nationale compétente à l'égard du corps des ingénieurs de recherche du ministère chargé de l'enseignement supérieur**

**La ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,**

- VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- VU** le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;
- VU** le décret n° 85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;
- VU** l'arrêté du 18 juin 1986 modifié portant création de commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des ingénieurs et des personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère de l'Éducation nationale ;
- VU** l'arrêté du 3 juin 2014 fixant la date des élections professionnelles dans la fonction publique de l'État ;
- VU** l'arrêté du 9 septembre 2014 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet des personnels relevant du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche pour l'élection des représentants des personnels aux comités techniques, aux commissions administratives paritaires, aux commissions consultatives paritaires, au comité consultatif ministériel des maîtres de l'enseignement privé sous contrat et aux commissions consultatives mixtes pour les élections professionnelles fixées du 27 novembre 2014 au 4 décembre 2014 ;
- VU** le procès-verbal de proclamation des résultats des élections aux commissions administratives paritaires du 5 décembre 2014 ;
- VU** le procès-verbal de désignation des représentants du personnel à la commission administrative paritaire du corps des ingénieurs de recherche du 11 décembre 2014 ;

## **ARRETE**

### **Article 1**

Les fonctionnaires dont les noms suivent sont, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, chargés de représenter l'administration à la commission administrative paritaire nationale compétente à l'égard des ingénieurs de recherche :

#### **Représentants titulaires :**

- Mme Catherine GAUDY, directrice générale des ressources humaines ;
- M. Amine AMAR, directeur général des services de l'université Rennes 2 ;
- M. Philippe SCHWEMLING, professeur des universités, université Paris Diderot ;
- Mme Joëlle RONCEVICH, chef du centre d'études et de traitement informatique de l'académie de Dijon ;
- Mme Marlène BARBOTIN, directrice générale des services de l'université La Rochelle ;
- Mme Sylvie NGUYEN, directrice générale des services de l'université Paris-Sorbonne ;
- M. Nicolas MIGNAN, directeur général des services de l'université Paris Descartes.

#### **Représentants suppléants :**

- Mme Geneviève GUIDON, chef de service, adjointe à la directrice générale des ressources humaines ;
- Mme Frédéric GERBAL, sous-directrice de la gestion des carrières ;
- M. Hervé COMBAZ, directeur général des services de l'université Pierre et Marie Curie ;
- Mme Christine ARNULF-KOECHLIN, directrice générale des services de l'université Paris sud ;
- Mme Gisèle MACHEREY, chef du bureau des personnels ingénieurs et techniques de recherche et de formation ;
- Mme Sandrine DEPOYANT-DUVAUT, secrétaire générale de l'enseignement scolaire de l'académie de Paris ;
- Mme Pascale SAINT- CYR, directrice générale des services de l'université Paris Diderot.

### **Article 2**

Les fonctionnaires ci-après désignés, élus à la commission administrative paritaire nationale des ingénieurs de recherche, représenteront le personnel à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 :

#### **Représentants titulaires :**

##### Hors classe :

- M. Daniel LAFITTE, université Aix-Marseille ;
- Mme Catherine BEDUWE, université Toulouse 1 ;

1<sup>ère</sup> classe :

- M. Alain WEISSE, rectorat La Réunion ;
- M. Philippe DESTRAÇ, institut national polytechnique de Toulouse ;

2<sup>ème</sup> classe :

- Mme Sophie GUICHARD, université de Bordeaux ;
- Mme Catherine ROBIN, université Paris Panthéon ;
- M. Claude GENDRAUD, université Clermont-Ferrand 2 ;

**Représentants suppléants :**

Hors classe :

- M. Jean-Paul ARMSPACH, université de Strasbourg ;
- M. Olivier REY, école nationale supérieure de Lyon ;

1<sup>ère</sup> classe :

- Mme Claude Isabelle ROUX, INALCO ;
- Mme Evelyne GENY, Université de Franche Comté ;

2<sup>ème</sup> classe :

- Mme Florence GASSOT, université Montpellier 1 ;
- M. Philippe DE PARSEVAL, université Toulouse 3 ;
- Mme Brigitte FILLON, université Lyon 2.

**Article 3**

La directrice générale des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait, le 19 DEC. 2016

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche  
et par délégation :

Le secrétaire général

Frédéric GUIN

